



**PREFET  
DE LA RÉGION  
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°R32-2021-367

PUBLIÉ LE 28 SEPTEMBRE 2021

# Sommaire

## **Agence Régionale de Santé Hauts-de-France /**

R32-2021-09-27-00001 - Arrêté composition Comité consultatif allocation  
de ressources - section "urgences" (4 pages)

Page 3

Agence Régionale de Santé Hauts-de-France

R32-2021-09-27-00001

Arrêté composition Comité consultatif  
allocation de ressources - section "urgences"

**Arrêté n° 2021-1 SDES/AR fixant la composition nominative du comité consultatif régional de l'allocation des ressources Hauts-de-France - section « urgences »**

**LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE HAUTS-DE-FRANCE  
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR**

Vu le code de la santé publique, et notamment ses articles L.1432-4 et D.1432-28 et suivants ;

Vu l'ordonnance n° 2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n° 2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret n° 2015-1879 du 30 décembre 2015 relatif à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie, et notamment son article 3 fixant l'échéance du mandat des membres au 30 septembre 2020 ;

Vu le décret n° 2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France ;

Vu le décret du 28 septembre 2020 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France (M. Benoît Vallet) ;

Vu le décret n° 2021-216 du 25 février 2021 relatif à la réforme du financement des structures des urgences et des structures mobiles d'urgence et de réanimation et portant diverses dispositions relatives aux établissements de santé ;

Vu l'arrêté du 6 avril 2021 relatif aux modalités de financement mentionnées à l'article L. 162-22-8-2 du code de la sécurité sociale des structures des urgences et des structures mobiles d'urgence et de réanimation ;

Vu la décision du directeur général de l'ARS Hauts-de-France du 21 juin 2021 modifiée portant délégations de signature du directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;

Considérant les propositions d'associations d'usagers et de représentants des familles et des associations professionnelles des médecins urgentistes ;

Considérant l'annexe 2 de l'arrêté du 6 avril 2021 fixant à 17 le nombre de membres du Comité Consultatif Régional d'Allocation des Ressources section «urgences» réparti comme suit :

- 10 au titre des représentants des organisations nationales représentatives des établissements de santé ;
- 6 au titre des représentants des associations professionnelles de médecins urgentistes ;
- 2 au titre des représentants d'associations d'usagers et de représentants des familles.

## ARRETE

**Article 1** – Sont désignées, pour une période de cinq ans renouvelable à compter du 29 septembre 2021, comme membres du Comité Consultatif Régional d'Allocation des Ressources (CCRAR) section « urgences » Hauts-de-France, les personnes dont les noms suivent :

### **Collège 1 : Représentants au titre des organisations nationales représentatives des établissements de santé**

#### **a) Au titre de la Fédération Hospitalière de France (FHF)**

- Monsieur Frédéric BOIRON, titulaire
- Monsieur Maxime MORIN, suppléant
  
- Madame Danielle PORTAL, titulaire
- Monsieur Clément PERREARD, suppléant
  
- Monsieur Yves MARLIER, titulaire
- Monsieur Sylvain CADIN, suppléant
  
- Madame Catherine LATGER, titulaire
- Monsieur Laurent BLART, suppléant
  
- Docteur Thierry RAMAHERISON, titulaire
- Docteur Alain-Eric DUBART, suppléant
  
- Docteur Isabelle VERIN, titulaire
- Docteur Xavier PAZIOT, suppléant

#### **b) Au titre de la Fédération de l'Hospitalisation Privée (FHP)**

- Monsieur Didier GODEC, titulaire
- Monsieur Jean-Claude GRATTEPANACHE, suppléant
  
- Monsieur Vincent VESSELLE, titulaire
- Monsieur Christian CLAIRE, suppléant

#### **c) Au titre de la Fédération des Établissements Hospitaliers et d'Aide à la Personne privés solidaires (FEHAP)**

- Docteur Gabriel ROCHETTE de LEMPDES, titulaire
- Docteur Grégory BERTOLOTTI, suppléant
  
- Docteur Karine HUMBERT, titulaire
- Docteur Nathalie QUANDALLE, suppléant

### **Collège 2 : Représentants d'associations d'usagers et de représentants des familles**

- Monsieur Pierre-Marie LEBRUN, titulaire
- Monsieur Didier VANQUELEF, suppléant
  
- Madame Aurélie CASSARIN-GRAND, titulaire
- Monsieur Olivier DAUPTAIN, suppléant

### Collège 3: Représentants des associations professionnelles des médecins urgentistes

#### **a) Au titre de l'Association des Médecins Urgentistes de France (AMUF)**

- Docteur Franck LEGRAND, titulaire
- Docteur Octavie LORIAU, suppléant
  
- Docteur Philippe BOUREL, titulaire
- *suppléant en cours de désignation*

#### **b) Au titre de Samu-Urgences de France**

- Docteur Pierre VALETTE, titulaire
- Docteur Roch JOLY, suppléant
  
- Docteur Christophe BOYER, titulaire
- Docteur Bouchaib ASSAF, suppléant

#### **c) Au titre du Syndicat National des Urgentistes de l'Hospitalisation Privée (SNHUP)**

- Docteur Loïc BARBIER, titulaire
- *suppléant en cours de désignation*

**Article 3** – La composition du CCRAR section « urgences » Hauts-de-France apparaît sous forme de tableau en annexe unique du présent arrêté.

**Article 4** – Le présent arrêté prendra effet le 29 septembre 2021.

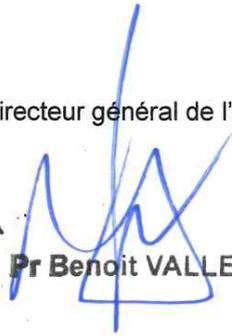
**Article 5** – Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**Article 6** – Le directeur de l'offre de soins est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le

**27 SEP. 2021**

Le Directeur général de l'ARS



**Pr Benoit VALLET**

## ANNEXE 1

**COMITE CONSULTATIF REGIONAL ALLOCATION DE RESSOURCES – SECTION « MEDECINE D'URGENCE »**  
**Tableau de composition n° 2021-1 du 27/09/2021**

TITULAIRES	SUPPLEANTS
------------	------------

**Collège 1 : Représentants au titre des organisations nationales représentatives des établissements de santé**

**a) Au titre de la Fédération Hospitalière de France (FHF)**

1	Frédéric BOIRON, Vice-Président FHF Hauts-de-France, Directeur général, CHU de Lille	Maxime MORIN, Directeur, CH de Roubaix
2	Danielle PORTAL, Vice-Présidente FHF Hauts-de-France, Directrice générale, CHU Amiens Picardie	Clément PERREARD, Directeur adjoint, CH d'Abbeville
3	Yves MARLIER, Directeur, CH de Dunkerque	Sylvain CADIN, Directeur général adjoint, CH de Valenciennes
4	Catherine LATGER, Directrice, CH de Compiègne-Noyon	Laurent BLART, Directeur adjoint, CH de Saint-Quentin et Chauny
5	Docteur Thierry RAMAHERISON, Vice-Président FHF Hauts de France, Président de la CME, CH de Beauvais	Docteur Alain-Eric DUBART, Chef de pôle SMUR Urgences GHT Artois, président de la Fédération nationale des collèges de médecine d'urgence
6	Docteur Isabelle VERIN, Présidente de la CME, CH de Tourcoing	Docteur Xavier PAZIOT, Chef de pôle Urgences, CH de Laon

**b) Au titre de la Fédération de l'Hospitalisation Privée (FHP)**

7	Didier GODEC, Directeur général, Groupe HPL Pôle Artois	Jean-Claude GRATTEPANACHE, Directeur, RAMSAY Pôle Artois
8	Vincent VESSELLE, Directeur, Polyclinique Saint-Côme	Christian CLAIRE, Directeur d'exploitation, SAS Cardiologie et Urgences

**c) Au titre de la Fédération des Établissements Hospitaliers et d'Aide à la Personne privés solidaires (FEHAP)**

9	Gabriel ROCHETTE de LEMPDES, Directeur, hôpital Saint Vincent de Paul, GCS Hôpitaux ICL	Docteur Grégory BERTOLOTTI, Chef du service des urgences, hôpital saint Philibert, GCS Hôpitaux ICL
10	Docteur Karine HUMBERT, Cheffe du service des urgences, Groupe AHNAC	Docteur Nathalie QUANDALLE, Cheffe du service des urgences, Polyclinique de Grande-Synthe

**Collège 2 : Représentants d'associations d'usagers et de représentants des familles**

11	Pierre-Marie LEBRUN, France Assos santé, Président délégation Hauts-de-France	Didier VANQUELEF, UFC Que choisir Hauts-de-France
12	Aurélien CASSARIN-GRAND, France Assos santé, Coordinatrice délégation Hauts-de-France	Olivier DAUPTAIN, Fédération française des associations et amicales des malades, insuffisants ou handicapés respiratoires (FFAAIR)

**Collège 3 : Représentants des associations professionnelles des médecins urgentistes**

**a) Au titre de l'Association des Médecins Urgentistes de France (AMUF)**

13	Docteur Franck LEGRAND, médecin urgentiste, CH d'Armentières	Docteur Octavie LORIAU, responsable du service des urgences, CH d'Armentières
14	Docteur Philippe BOURREL, médecin urgentiste, CH de Boulogne-sur-Mer	<i>en cours de désignation</i>

**b) Au titre de Samu-Urgences de France**

15	Docteur Pierre VALETTE, Chef du SAMU 62, CH d'Arras	Docteur Roch JOLY, Chef de pôle adjoint, SAMU du Nord, CHU de Lille
16	Docteur Christophe BOYER, Chef du SAMU 80 - SMUR, CHU Amiens Picardie	Docteur Boussaid ASSAF, Responsable du service SAMU 02 - SMUR, CH de Laon

**c) Au titre du Syndicat National des Urgentistes de l'Hospitalisation Privée (SNUHP)**

17	Docteur Loïc BARBIER, médecin urgentiste, Polyclinique Saint-Côme	<i>en cours de désignation</i>
----	---	--------------------------------